

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN
- Absent(s) : Madame Cécile DELATTRE
- Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2018/293 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics**  
**Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2018 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 38 912,67 €, soit :

- 7 000 € au collège Romain Rolland à Erstein au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 ;
- 14 300 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2018 en faveur des trois collèges suivants :
  - . BENFELD Robert Schuman : 6 000 € ;
  - . STRASBOURG Jules Hoffmann : 5 000 € ;
  - . VILLE Klosterwald : 3 300 € ;
- 6 632 € au collège Sophie Germain à Strasbourg au titre de la participation à la réalisation d'une fresque sur le mur du préau dans le cadre des journées citoyennes ;
- 857 € au collège Nicolas Copernic à Duttlenheim pour couvrir les frais de location de deux fauteuils roulants destinés à deux élèves en situation de handicap scolarisés dans l'établissement, durant la période du 11 juin au 15 septembre 2018 ;
- 10 123,67 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

- . HERRLISHEIM Simone Veil : 3 945,78 € (réparation des friteuses, cellule de refroidissement, four et sauteuse de la demi-pension) ;

. NIEDERBRONN LES BAINS Charles Munch : 465,60 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

Territoire Sud :

- . CHATENOIS Des Châteaux : 2 188,31 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;
- . GERSTHEIM Les Cigognes : 316,09 € (réparation d'une vitrine réfrigérée de la demi-pension) ;
- . SUNDHOUSE Du Grand Ried : 1 440,89 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

Eurométropole :

- . LA WANTZENAU André Malraux : 795,00 € (acquisition d'un mobilier adapté pour deux élèves en situation de handicap) ;
- . STRASBOURG Jules Hoffmann : 972,00 € (réparation d'une armoire réfrigérée de la demi-pension) ;

Elle décide également du principe de prise en charge des frais de transport de 20 classes issues des collèges publics du Bas-Rhin, en vue de la visite guidée de l'exposition "Les Alsaciens, 1918-1925. Paix sur le Rhin ?" organisée par les Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg de novembre 2018 à mars 2019.

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la stricte mise en œuvre de ces décisions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120643-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18